

Adapter l'offre de soins aux besoins cardiologiques du territoire

Mots-clés : gradation de l'offre de soins, virage numérique et ambulatoire, financement de l'innovation, réforme des autorisations, permanence des soins, délais de prise en charge des urgences

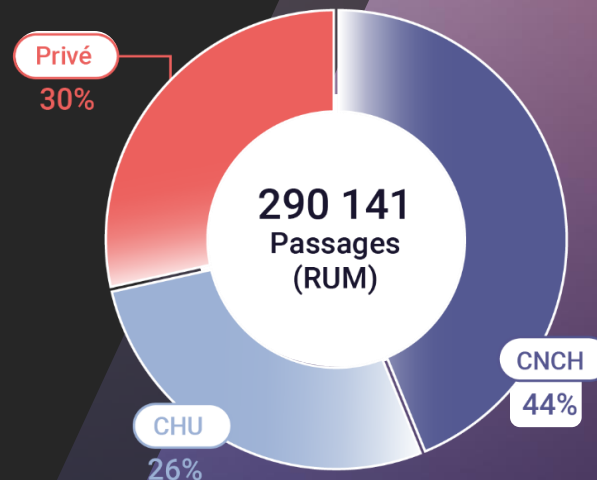
- Cette thématique revient sur les dernières actualités et enjeux les plus importants pour les activités relevant de la cardiologie hospitalière. Pour chaque chapitre, un cap et des solutions sont fixés :
 - USIC : faciliter l'accès aux soins non programmés sur l'ensemble du territoire
 - Cardiologie interventionnelle : définir une gradation des plateaux techniques adaptée à chaque bassin de santé
 - Rythmologie interventionnelle : préserver le maillage territorial, ne pas créer de concurrences inutiles
 - Syndromes coronariens : réduire les délais de prise en charge de l'aigu, améliorer le suivi de la chronicisation
 - Télémédecine en cardiologie : en faire une priorité, sécuriser son financement
- **3 propositions essentielles en ressortent :**
 1. Définir une gradation des soins de cardiologie dans le cadre de filières pensées à l'échelle de chaque bassin de santé en tenant compte des densités de population et du temps d'accès aux soins et orienter les patients vers le niveau de recours le plus adapté à leur pathologie
 2. Prendre en compte le besoin réel du bassin de santé lors de l'attribution des nouvelles autorisations de cardiologie et rythmologie interventionnelle pour ne pas dégrader les conditions d'accès aux soins sur les territoires isolés ni créer de concurrences inutiles
 3. Renforcer le développement de la télémédecine en cardiologie en proposant un financement plus juste des missions



Les chiffres clés des chapitres

Unités de soins intensifs en cardiologie (USIC)

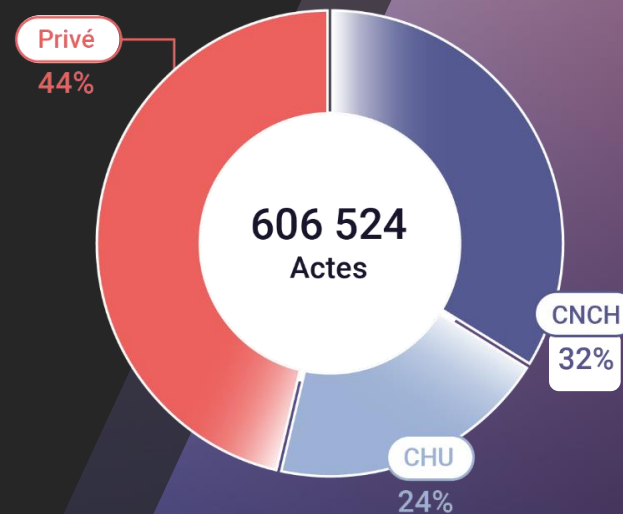
- Les centres du CNCH représentent 150 USIC sur les 270 autorisées en France et 1 325 lits. Il accueille près de la moitié des 290 000 séjours réalisés en USIC. Ces unités jouent en outre un rôle fondamental dans le maillage territorial puisque que 94% de la population française se situe à moins d'une heure de l'une d'entre elles.



Répartition des passages en USIC (PMSI, 2019)

Cardiologie Interventionnelle

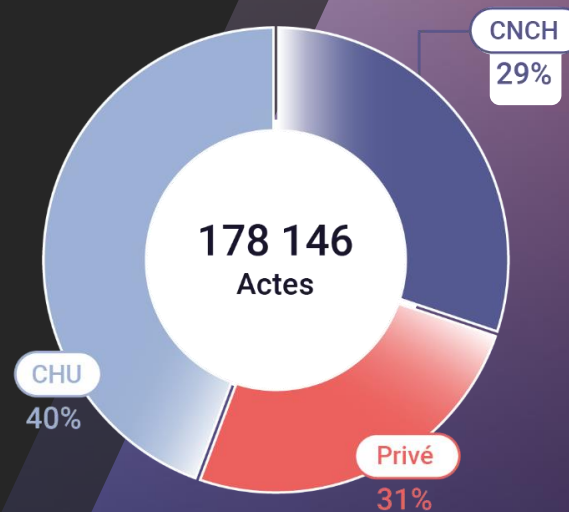
- L'activité de cardiologie interventionnelle est réalisée par 212 plateaux interventionnels en France. Avec 87 centres autorisés, le CNCH couvre près du tiers de l'activité : il est particulièrement actif sur la prise en charge des angioplasties coronaires pour lesquelles il réalise près de 40% de ces actes.



Répartition de l'activité de cardiologie interventionnelle (PMSI, 2019)

Rythmologie Interventionnelle

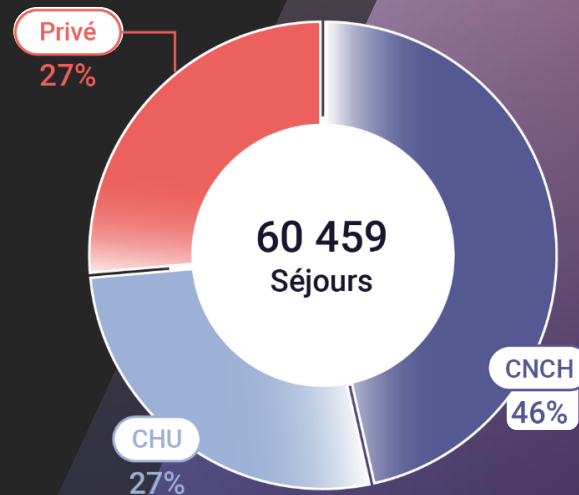
- 377 centres en France pratiquent des actes de rythmologie interventionnelle en France : 208, dont 122 du CNCH, réalisent exclusivement des actes diagnostiques et des poses de pacemakers. 169, dont 74 au CNCH, sont en outre autorisés à pratiquer des ablations et à poser des défibrillateurs et stimulateurs multisites. Plus nombreux et relativement plus petits que leurs homologues du privé lucratif et des CHU, les centres du CNCH couvrent 29% de cette activité, tous types d'actes confondus.



Répartition du nombre total d'actes réalisés en rythmologie interventionnelle (PMSI, 2019)

Syndromes coronariens

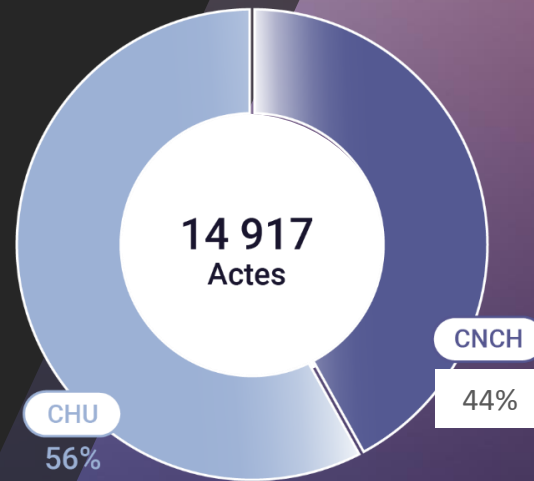
- 86% de la population française se situe à moins d'une heure de trajet d'un centre du CNCH en capacité de traiter un infarctus aigu du myocarde : grâce à cette forte présence territoriale, les plateaux de cardiologie interventionnelle du CNCH couvrent 46% des 60 500 séjours de cardiologie interventionnelle liés à un infarctus aigu du myocarde.



Répartition des séjours pour pose d'endoprothèse avec infarctus aigu du myocarde (PMSI, 2019)

Télémédecine en cardiologie

- La télémédecine regroupe 5 actes médicaux dont 3 sont directement applicables à la cardiologie : la téléexpertise, la téléconsultation, la télésurveillance. Ces activités ont connu une explosion majeure avec l'apparition de la pandémie du Covid-19. Concernant la télésurveillance et la téléexpertise, 14 917 actes ont été codés en 2019 par les établissements publics : 44% d'entre eux étaient réalisés par le CNCH.



Répartition du nombre d'actes de télémédecine au CNCH et en CHU

+

VERSION INTEGRALE